

Depuis le 1er janvier 2013, quelques modifications sont intervenues dans l'organisation des services de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, et notamment pour les services à la population.

Ainsi un Pôle Social Intercommunal a été constitué sous l'égide de Mme Anne Patard. (photo ci-dessous). Ce pôle regroupe plusieurs services, qui jusqu'alors dépendaient essentiellement du directeur général des services, à savoir :

- Le service de Portage de Repas ;
- Le Relais Assistants Maternels et Parents.



Ce pôle assiste également les élus dans les relations avec l'ADCR, les actions qui concernent l'insertion, le handicap et autres sujets beau-



coup plus ponctuels.

Du fait de cette nouvelle organisation, Mme Maryline Garcin peut désormais totalement se consacrer à sa fonction première : la gestion des Ressources Humaines, service en pleine expansion. A cette occasion, nous la remercions pour l'implication et le professionnalisme dont elle a su faire preuve dans le fonctionnement du service de portage, tant au niveau des salariés qu'au niveau des bénéficiaires. Comme chaque année,

au 1er avril de nouveaux tarifs s'appliquent. Ils prennent en compte l'évolution du prix d'achat du repas auprès du prestataire mais aussi des coûts de fonctionnement du service. Pour ajuster les ressources des bénéficiaires à un barème de tarifs, une tranche supplémentaire a été créée.

L'objectif premier des élus est d'apporter un service de qualité qui permette à la fois de fournir un repas quotidien équilibré et de préserver le lien social qui, de nos jours nous paraît fondamental.

L'équipe de portage de repas, attentive à la situation de chaque bénéficiaire, veille à ce que le service soit régulièrement adapté aux besoins des utilisateurs. Rappelons que chacun a la possibilité de faire remonter d'éventuelles réclamations et le service les traite systématiquement en lien avec le prestataire.

Martine Manin,  
Vice-présidente  
Chargée des Services à la Population  
et des Relations avec les Elus.



## Evolution des tarifs au 1er avril 2013

Chaque année, au 1er avril (date anniversaire de la création du service), les tarifs des repas sont examinés. La révision des tarifs tient compte notamment du bilan de l'année écoulée et de l'évolution du prix du repas facturé par le prestataire (le centre hospitalier de Rumilly). La politique suivie jusqu'alors prévoyait que les bénéficiaires, tous quotients familiaux confondus, financent la facture du prestataire; la collectivité assurant quant à elle les coûts de fonctionnement, personnel et coût de livraison essentiellement.

- Un repas est facturé 5,46 € par le prestataire
- Un repas revient à 9,67 € globalement (coût initial + frais de fonctionnement)

- La collectivité finance la différence entre le coût initial et le prix de revient, soit au maximum  $9,90 \text{ €} - 5,46 \text{ €} = 4,44 \text{ €}$  / par repas.

Cette politique évolue maintenant. L'objectif est que chaque bénéficiaire, quelque soit son quotient, assume le financement du prix du repas facturé par le fabricant. Cet objectif ne peut pas être atteint d'un seul coup : il devrait être obtenu en 2 étapes successives, l'une au 1er avril 2013, l'autre au 1er avril 2014. La décision prise en conseil communautaire prévoit également la création d'un 4ème tarif pour les quotients familiaux supérieurs à 1500 €. Tous les tarifs vont donc augmenter à compter de cette date.

Quotient Familial	En 2012	A partir du 1er avril 2013
0 à 580	5,01 €	5,27 €
581 à 1010	5,85 €	6,14 €
1011 à 1500	6,91 €	7,26 €
1501 à 2000	6,91 €	7,97 €

De plus, à compter du 1er avril 2014, une 5ème tranche sera créée pour tout quotient familial supérieur à 2001 €. Ce tarif couvrira la totalité du coût du repas (prix d'achat + frais de fonctionnement).

C'est pourquoi nous vous invitons à transmettre régulièrement vos justificatifs de revenus.

**D'autre part, pour une gestion plus rigoureuse du service, tout repas commandé sera facturé.**



Préparation des plateaux de repas avant la livraison

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre le service de portage de repas (coordonnées au verso).

## Le « plan neige »

Les conditions météorologiques amènent parfois des difficultés imprévues, d'où un retard possible. Mais toute l'équipe garde son objectif prioritaire : il faut que les repas soient livrés à temps ! Cet hiver, en raison de plusieurs chutes de neige importantes, il a fallu chauffer les chaînes, mais parfois cela ne suffit plus.



Les véhicules du portage s'équipent lorsqu'arrive la neige...

Un « plan neige » a ainsi été prévu et actionné au mois de janvier dernier. Il s'agit de s'appuyer sur certaines personnes relais dans chaque commune. Les repas sont alors apportés dans les mairies. Ce sont les personnes relais qui sont chargées d'acheminer le plateau jusqu'au domicile du bénéficiaire. Ceci est notamment utile dans les communes les plus rurales, où les voies d'accès ne peuvent être toutes déneigées en même temps !

C'est ici l'occasion de remercier l'ensemble des bénéficiaires pour la compréhension dont ils ont su faire preuve.

## Témoignage

Isabelle,  
porteuse de repas,  
de 1997 à 2012.



« Cela fait maintenant 1 an que j'ai pris une autre route. Les jours se suivent, mais je n'oublie pas les 14 années passées au service du Portage de Repas, surtout auprès de vous. Des jours de soleil, des jours de pluie, de neige, de froid... Votre accueil, quelque soit le temps, valait bien tous ces désagréments.

Vous savez mieux que moi que la vie est pleine de carrefours où il faut choisir son chemin. Mais on a beau circuler sur des voies différentes, on n'oublie jamais les parcours effectués. J'emmène donc vos sourires et vos paroles ainsi que vos attentions dans

mon cœur comme des bagages que l'on ne veut pas poser. Tous ces moments courts, certes, mais quotidiens et pleins de chaleur sont sur le siège à côté de moi et je les emmène pour parcourir le chemin de la vie.

Voilà, j'espère que ces quelques mots vous réchaufferont. En tout cas je ne vous oublierai pas. »

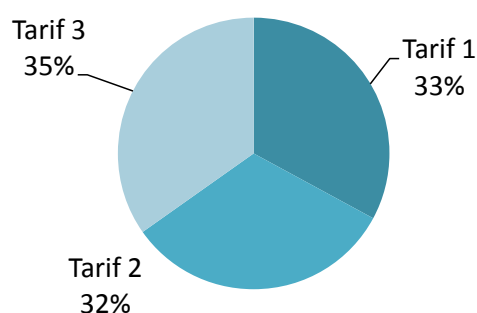
## Bilan d'activité 2013

**Nombre de bénéficiaires au 15 mars 2013 : 158**

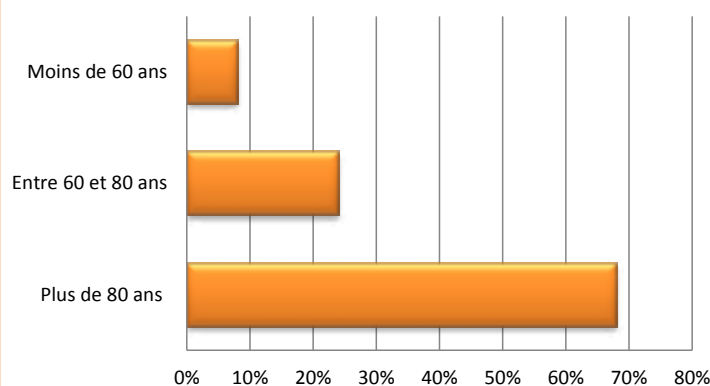
Le nombre de bénéficiaires change de jour en jour, mais il semble atteindre un certain plafond depuis 3 ans, situé autour de 160 personnes.

**Nombre total de repas servis en 2012 : 39 941**

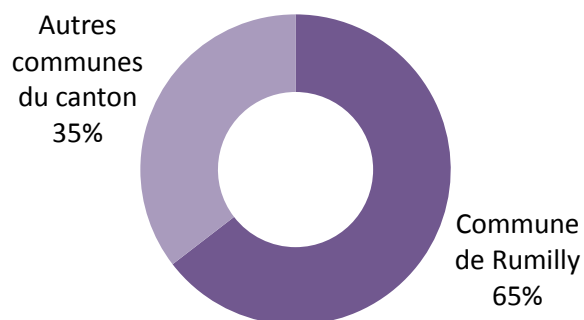
### Répartition des bénéficiaires par Tarif



### Age des Bénéficiaires



### Lieu de Résidence des Bénéficiaires



### REPARTITION DES PARTICIPATIONS

PARTICIPATION BÉNÉFICIAIRES  
64%



PRISE EN CHARGE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
36%

## Service de portage de repas à domicile

Permanences téléphoniques :

Du lundi au vendredi : le matin de 8h30 à 12h00

**Tél : 04 50 01 87 00**

**Mail : [portagedesrepas@cc-canton-rumilly.fr](mailto:portagedesrepas@cc-canton-rumilly.fr)**

**Site internet : [www.cc-canton-rumilly.fr](http://www.cc-canton-rumilly.fr)**

Communauté de Communes du Canton de Rumilly

3, Place de la Manufacture BP 69

74152 RUMILLY Cedex

